



# 45e SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME SYNTHÈSE

14 septembre – 6 Octobre 2020

# Résumé

La 45<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme s'est tenue du 14 septembre au 6 octobre 2020 et a été ouverte par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet.

Elle a déclaré que de multiples facteurs sous-jacents, tels que la faiblesse des systèmes de soins de santé et les inégalités, nous ont rendus plus vulnérables à la pandémie de COVID19. L'incendie de la semaine dernière dans les camps de **Lesbos** a eu un impact sur la vie de milliers de personnes. Elle a appelé tous les États, y compris les membres de l'Union Européenne, à protéger la vie et les droits de l'homme des migrants. La situation des droits de l'homme en **Territoires Palestiniens Occupés** s'est aggravée depuis le début de la pandémie. Plus de 38% des Gazaouis vivent dans la pauvreté et l'accès à l'eau et à l'assainissement est compromis. En outre, des rapports inquiétants ont fait état de violences sexuelles à l'encontre des filles, des garçons et des femmes en **Somalie**.

Les graves impacts économiques de la pandémie de COVID19 en **Amériques** doivent être abordés avec une approche des droits de l'homme. En **Colombie**, le Haut Commissariat des Droits de l'Homme (HCDH) a documenté les meurtres de défenseurs des droits de l'homme dans le contexte de violences et d'autres violations des droits de l'homme. Au **Brésil**, il y a eu une augmentation de la participation de l'armée aux affaires civiles ainsi que le meurtre d'au moins 10 défenseurs des droits humains en 2020.

Le HCDH n'a pas reçu les fonds nécessaires pour mener à bien ses travaux. Ces difficultés pourraient persister jusqu'à l'année prochaine et affecteront nos travaux. Il est temps de se montrer à la hauteur.

Le Secrétariat International de DEI (DEI-SI) a fait une [déclaration](#) au nom de **DEI-Grèce** lors du dialogue avec le Groupe de travail sur la détention arbitraire, condamnant les mesures néfastes prises par le gouvernement grec en réponse à l'arrivée de migrants. DEI-SI a pris part à une [déclaration conjointe](#) dans le cadre de la coalition Girls Advocacy Alliance délivrée par Plan International lors de la discussion annuelle sur l'intégration d'une perspective de genre tout au long des travaux du Conseil des droits de l'homme, soulignant que les personnes touchées par les formes de discrimination sont les plus équipées pour discuter de leurs propres problèmes et leur proposer des solutions. Les droits des peuples indigènes ont également figuré en bonne place lors de cette session du Conseil, avec la tenue du Panel annuel sur les droits des peuples indigènes pour lequel **DEI-Colombie** a préparé une [déclaration](#) écrite.

De plus, DEI-SI a participé à des activités liées aux sections nationales. DEI-SI a suivi le dialogue interactif avec l'expert indépendant sur la **République centrafricaine (RCA)**, le débat interactif renforcé sur le rapport de la Haute-Commissaire portant sur la **République démocratique du Congo (RDC)** et le rapport final des experts sur le Kasaï, en tant que dialogue interactif avec l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en **Somalie**. DEI-SI a également fait une [déclaration](#) au nom de **DEI-Palestine** lors du point 7 sur la Situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Le Groupe d'experts internationaux et régionaux éminents sur la situation des droits de l'homme au Yémen a présenté son dernier rapport lors d'un dialogue interactif à cette session, DEI-SI a fait une [déclaration](#) au nom de **DEI-Yémen** et a cosigné une [déclaration](#) conjointe de Save the Children.

La résolution sur les droits de l'enfant ([A/HRC/45/L.48/Rev.1](#)) a également été adoptée au cours de cette session, qui portait sur le droit à un environnement sain. Le Conseil a exhorté les États à prendre des mesures efficaces pour garantir que tous les enfants en situation de vulnérabilité puissent exercer leurs droits sur un pied d'égalité avec les autres enfants et que les effets des atteintes à l'environnement ne les affectent pas de manière disproportionnée.

# Violence contre les enfants

## Panel annuel sur les droits des peuples indigènes sur la protection des défenseurs des droits humains indigènes (DDH)

### **Mme Nada Al-Nashif, Haute-Commissaire adjoint des Nations Unies aux droits de l'homme**

Les peuples indigènes sont confrontés à des défis, à des expériences et à une marginalisation spécifiques et souffrent de formes multiples et croisées de discrimination. Le COVID19 affecte également de manière disproportionnée les peuples indigènes, exposant ces inégalités structurelles préexistantes. Les peuples indigènes étaient déjà désavantagés en termes de santé et d'accès à des soins de santé de qualité avant la pandémie. Les défenseurs indigènes des droits humains soutiennent les droits de leur peuple, mais la protection de leur mode de vie a de plus en plus mis en danger la vie de ces défenseurs. Les informations faisant état d'une augmentation du harcèlement, des attaques, des actes de violence et des meurtres sont inquiétantes et reflètent l'impunité qui suit souvent ces crimes. Il est de la responsabilité des États de protéger ces peuples, en veillant à ce qu'ils puissent agir sans risque d'intimidation.

### **Mme Aida Quilcué Vivas, femme autochtone du peuple Nasa de Colombie et conseillère aux droits de l'homme de l'Organisation nationale autochtone de Colombie**

Les 115 peuples indigènes existant en Colombie courent le risque d'extermination physique et culturelle, et nous sommes au bord du génocide. Malgré l'accord de paix, nous continuons d'être confrontés à des violations systématiques des droits des peuples indigènes. Les régions où vivent des peuples indigènes ont été touchées par les déplacements, les mines antipersonnel et le recrutement forcé. Il y avait aussi des endroits où des viols de filles indigènes avaient lieu. Nous sommes confrontés à une situation dangereuse car le Gouvernement colombien n'a pas pris de mesures pour restreindre les activités des organes de sécurité ou pour protéger la vie et la terre des peuples indigènes.

### **M. Andrew Anderson, directeur exécutif de Front-Line Defenders**

Les défenseurs des droits des peuples indigènes sont confrontés à une violence considérable pour défendre et faire progresser leurs droits individuels et surtout leurs droits collectifs. La reconnaissance des droits indigènes par les États est essentielle pour protéger les défenseurs indigènes.

### **Mme Victoria Tauli-Corpuz, femme autochtone des peuples Kankanaey Igorot de la région de la Cordillère (Philippines), ancienne Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples indigènes**

S'agissant de la manière de donner aux peuples indigènes les moyens de protéger et de faire valoir leurs droits, les gouvernements doivent se conformer à certaines recommandations.

1. mener des enquêtes impartiales et rapides pour offrir des recours et des réparations efficaces aux victimes de la criminalisation et des exécutions extrajudiciaires.
2. Approche de tolérance zéro face aux meurtres et à la violence contre les DDH indigènes.
3. des législations créant des obligations de diligence raisonnable pour les entreprises enregistrées dans leur juridiction.
4. examen complet de la législation nationale pour garantir une procédure régulière et la révocation des réglementations et pratiques qui violent le principe de légalité et contredisent les obligations internationales en matière de droits de l'homme.
5. Des lois et politiques qui soutiennent expressément la protection des défenseurs des droits de l'homme devraient également être en place et la reconnaissance des droits fonciers collectifs.

Avec DEI-Colombie, nous avons publié une [déclaration](#) appelant le gouvernement colombien à se conformer à la Constitution et à garantir les droits de tous les enfants, en particulier ceux qui appartiennent aux peuples indigènes. Malgré un large éventail de normes et de jurisprudence nationales et internationales visant à protéger les droits de ces peuples, l'exclusion et la violation systématique des droits des peuples indigènes sont une constante depuis plus de 200 ans. En outre, la corruption, le trafic de drogue, l'aggravation du conflit armé, la présence de sociétés minières multinationales sur les territoires des peuples indigènes, la détérioration de l'environnement et le manque d'eau dans des endroits comme la haute Guajira, aggravent encore la situation. Plus récemment, la pandémie de COVID19 a atteint 72 peuples indigènes. Tous ces facteurs affectent de manière disproportionnée les enfants indigènes. **Regardez le dialogue [ici](#).**

# Justice pour les Enfants

## Débat général au titre du point 7 de l'ordre du jour sur la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés

### *État de Palestine, M. Ibrahim Khraishi*

Au milieu de la pandémie, la puissance occupante poursuit ses attaques contre les civils, ciblant les enfants, les agents de santé, les femmes, restreignant la liberté de mouvement. Des milliers de Palestiniens sont emprisonnés en Israël et des milliers meurent parce qu'il n'y a pas de soins de santé disponibles. Les conditions sanitaires dans les prisons sont épouvantables, il y a des châtiments collectifs et les conditions dans lesquelles les Palestiniens sont détenus dans les prisons israéliennes et placés dans des chambres froides qui constituent une violation manifeste du droit international. Critiquant le plan vanté par les États-Unis, l'État de Palestine a déclaré que l'annexion qu'il prévoyait était une violation du droit international et du droit à l'autodétermination, empêchant l'établissement de deux États.

### Débat général

Les orateurs ont souligné que la détention et l'emprisonnement de milliers de Palestiniens et toutes les autres formes de punition collective visant le peuple palestinien doivent cesser. Se déclarant préoccupés, certains orateurs ont rappelé que la période de mars à août 2020 avait vu la démolition ou la confiscation de 389 structures de propriété palestinienne en Cisjordanie, en moyenne 65 par mois, le taux de destruction moyen le plus élevé en quatre ans. Le retrait du point 7 de l'ordre du jour du Conseil garantirait que les violations en Palestine occupée n'ont pas été entendues et n'ont pas été traitées.

Dans une [déclaration](#) orale, prononcée au nom de DEI-Palestine, nous avons souligné qu'à la fin du mois de juin, 151 enfants palestiniens étaient détenus dans des prisons et des centres de détention israéliens, dont 48% en détention provisoire. Les autorités israéliennes ont détenu au moins 120 enfants palestiniens dans des prisons et des centres de détention en Israël, ce qui équivaut à un transfert illégal en violation de la quatrième Convention de Genève. De plus, dans le contexte actuel du COVID-19, les enfants palestiniens emprisonnés par les autorités israéliennes vivent à proximité les uns des autres, souvent dans des conditions sanitaires compromises, avec un accès limité aux ressources pour maintenir des habitudes d'hygiène minimales. Les autorités israéliennes doivent immédiatement mettre fin à la détention et aux poursuites des enfants palestiniens et libérer tous les enfants en détention.

Nous avons appelé les États membres à :

- exiger que les autorités israéliennes mettent immédiatement fin à la détention et aux poursuites des enfants palestiniens dans le système judiciaire militaire israélien;
- demander la libération de tous les enfants palestiniens actuellement détenus dans les prisons et centres de détention israéliens.

⇒ Regardez le débat [ici](#).

# Les enfants et les conflits armés

## Dialogue interactif avec le Groupe d'Éminents Experts Internationaux et Régionaux sur la situation des droits de l'homme au Yémen

### M. Kamel Jendoubi, Président du Groupe d'experts sur le Yémen

De graves violations continuent de se produire aux mains de toutes les parties; des individus font l'objet de détentions arbitraires et d'autres formes de mauvais traitements, en particulier ceux qui sont perçus comme s'opposant au pouvoir en place, tels que les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes ainsi que les membres de groupes marginalisés. La violence sexiste, y compris la violence sexuelle contre les enfants, se poursuit. Des enfants d'à peine 7 ans sont recrutés par les forces armées et utilisés dans les hostilités. Par conséquent, compromettre leur droit à l'éducation, à la fois directement et indirectement, par des actions contre les éducateurs et l'utilisation des écoles à des fins non éducatives. Bon nombre des violations identifiées par le groupe peuvent constituer des crimes de guerre tant que l'impunité prévaut

### Mme Melissa Parke, membre du Groupe d'experts sur le Yémen

En cas de renouvellement du mandat, le Groupe d'éminents experts sur le Yémen continuera à documenter les violations du droit des droits de l'homme liées au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les hostilités, ainsi que les disparitions forcées et les détentions arbitraires. Le groupe a souhaité examiner plus en détail la violence à l'encontre des personnes déplacées, dont la plupart sont des femmes et des enfants. Les enfants, en plus d'être privés du droit à l'éducation, perdent leur vie et leurs membres à cause des mines anti-personnel et de leur recrutement dans les forces armées. Le Yémen est le pire endroit au monde pour être une femme ou une fille.

Dans une [déclaration](#) de DEI, il a été souligné qu'il y avait eu une augmentation directe des violations des droits de l'enfant telles que le refus de la nutrition, de l'éducation et des services de santé. Plus de 12 millions d'enfants ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence et sont exposés à un risque élevé de malnutrition. Le conflit a encore détruit le système éducatif, ce qui fait que plus de 2 millions d'enfants ne vont pas à l'école. Nous, donc;

- Appelez toutes les parties au conflit à mettre fin aux violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, dont certaines peuvent constituer des crimes de guerre, et à coopérer pleinement avec le Groupe d'éminents experts sur le Yémen.
- Appeler tous les États à cesser tous les transferts d'armes aux parties au conflit.
- Exhortez les autorités yéménites, en coopération avec les agences internationales, à assurer l'arrivée continue de l'aide humanitaire, en particulier pour les enfants, en particulier à la lumière de l'épidémie de COVID-19.

⇒ Regardez le dialogue complet [ici](#)

DCI a également cosigné une [déclaration](#) de Save the Children exhortant les États membres à «appeler à un examen indépendant et transparent des décisions d'inscription et de radiation, qui comprend une large consultation avec la société civile et d'autres parties prenantes, afin de garantir l'inscription et le retrait de la liste. Les critères du listing reflètent de manière précise et cohérente les preuves recueillies par le Mécanisme de Reporting et de Suivi (MRM) des Nations Unies.»

## Dialogue Interactif avec l'Expert Indépendant sur la République Centrafricaine

### Yao Agbetse, Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République Centrafricaine

Le COVID19 représente une réalité exacerbante du contexte politique et de la crise humanitaire actuels de la RCA de juillet 2019 à juin 2020, 890 violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été documentées en RCA touchant des civils: 1522 victimes dont 83 garçons et 101 filles. Les incidents de violence sexuelle documentés comprennent les viols, l'esclavage sexuel et le mariage forcé; les victimes sont souvent réticentes à poursuivre par crainte de représailles.

Les enfants continuent d'être recrutés par des groupes armés malgré la stipulation de l'accord de paix relative à la démobilisation des enfants. Il y a un manque de respect pour trois plans d'action signés par le MPC, le FPRC et l'UPC avec la Représentante Spéciale du Secrétaire Général sur les enfants et les conflits armés (RSSG CAAC). Plusieurs groupes armés continuent d'occuper les écoles et les hôpitaux, privant ainsi l'accès à l'éducation et aux soins de santé dans le contexte actuel du COVID19. Il est nécessaire de lutter convenablement contre la participation des enfants aux groupes armés, de réduire leur exposition aux discours de haine et de les inclure dans le plan humanitaire national. Enfin, 2,6 millions de personnes en RCA ont besoin d'une aide humanitaire mais la réponse humanitaire n'a pas été suffisamment financée.

## Débat Interactif Renforcé sur le Rapport de la Haute-Commissaire portant sur la République Démocratique du Congo et rapport final des Experts sur le Kasai

### Mme Michele Bachelet, Haute-Commissaire aux droits de l'homme



En conséquence directe de la violence, de la destruction et de la peur; quelque 5,5 millions de Congolais ont été déplacés à l'intérieur du pays et au moins 922 000 personnes ont fui vers d'autres pays africains. Les menaces contre les défenseurs des droits humains, les OSC et les journalistes ainsi que la détention arbitraire continuent d'être observées. L'épidémie de COVID19 a conduit à des restrictions sévères avec un recours injustifié et excessif à la force, des arrestations arbitraires et des détentions illégales. En raison de la surpopulation et des mauvaises conditions sanitaires qui prévalent dans de nombreux centres de détention, la pratique de détenir des personnes pour des infractions mineures doit être découragée. Il s'agit de violences sexuelles continues et à grande échelle liées au conflit armé à travers la RDC, avec 1376 victimes, parmi lesquelles des femmes et des filles. Si mettre fin à l'action des milices dans l'est exige de résoudre les causes profondes, il faut un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration; lutter contre l'impunité en mettant en place des mécanismes efficaces de justice transitionnelle; et renforcer la protection des civils. Le HCDH continue de soutenir les ONG qui travaillent avec les victimes de violences sexuelles, afin d'assurer une prévention efficace et une réponse rapide.



### M. Bacre Waly Ndiaye, Président de d'Équipe d'Experts Internationaux au Kasai

La région du Kasai continue de souffrir de crises sociopolitiques avec l'ajout de conflits intercommunautaires qui ont entraîné le déplacement forcé de milliers d'enfants, de femmes et d'hommes. Cela s'ajoute à la crise humanitaire résultant de l'expulsion forcée des Congolais d'Angola. L'absence de politique de démobilisation et de réinsertion des anciens miliciens signifie que cette crise humanitaire est une menace pour la sécurité et la jouissance des droits de l'homme au Kasai. Enfin, l'un des problèmes qui nécessitent une attention particulière est l'impunité.

Regardez le dialogue complet [ici](#).

## Dialogue Interactif avec l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie

### Isha Dyfan, Experte Indépendante sur les droits de l'homme en Somalie

Le conflit armé prolongé et la crise humanitaire chronique ont été aggravés par le COVID19, plaçant ainsi un fardeau insupportable sur les institutions déjà fragiles de la Somalie. Il reste encore beaucoup à faire pour s'attaquer aux schémas enracinés de préjugés, de discrimination et de violence auxquels les femmes et les filles continuent d'être soumises. Le viol et les autres formes de violence sexuelle contre les femmes, les filles et les garçons se produisent en toute impunité, forçant les victimes à se tourner vers d'autres voies pour demander une nouvelle réparation de ces crimes. Les dispositions de la loi actuelle sur les rapports sexuels autorisent le mariage d'enfants et le mariage forcé, ce qui a un impact négatif sur les droits des femmes et des enfants et sur leur jouissance de leur santé physique et mentale ainsi que sur leur bien-être. Il est inacceptable de continuer à invoquer la coutume, la tradition ou la considération religieuse pour justifier des violations des droits et de la dignité des femmes et des filles.

Regardez le dialogue complet [ici](#).

*Problématiques transversales*

# Privation de liberté

## Dialogue interactif avec le Groupe de Travail sur la détention arbitraire

### Mme Leigh Toomey, Présidente du Groupe de Travail sur la Détention Arbitraire

Le Groupe de travail a continué d'explorer diverses questions thématiques pour aider les parties prenantes à prévenir la détention arbitraire. Dans le cadre de son rapport annuel, le Groupe de travail a exhorté les États et les parties prenantes à remédier à la situation des femmes détenues, notamment en donnant pleinement effet aux garanties énoncées dans les normes mondiales telles que les Règles de Bangkok. Il a également encouragé les États à utiliser les technologies modernes pour minimiser la nécessité de recourir à la privation de liberté, sans discrimination dans l'accès à ces possibilités.

Du 2 au 13 décembre 2019, le Groupe de travail s'est rendu en Grèce et a observé des défis dans le système de justice pénale, tels que la détention préventive généralisée, une connaissance insuffisante du droit à l'assistance juridique et des cas de procès de courte durée. Dans le contexte de la migration, le Groupe de travail a noté que les détenus n'étaient pas conscients de leur droit de demander une protection internationale et des procédures à suivre pour ce faire, ainsi que de la charge pesant sur les centres d'hébergement pour enfants non accompagnés, cas d'application inexacte des procédures pour l'évaluation de l'âge et de la vulnérabilité et une aide juridique insuffisante. Au cours d'une pandémie mondiale de COVID19 sans précédent, la nécessité de prévenir et de lutter contre la privation arbitraire de liberté est plus grande que jamais.

### État de Grèce

La question des mineurs non accompagnés est controversée et suscite de nombreux malentendus. La Grèce est consciente que les mineurs non accompagnés ne doivent pas être détenus mais être traités de manière spéciale comme des personnes en situation de vulnérabilité. La Grèce adhère pleinement à ces principes et n'a donc jamais eu l'intention de maintenir les mineurs non accompagnés en détention. En raison de l'augmentation soudaine et presque exponentielle du nombre de mineurs non accompagnés arrivant sur le territoire grec, les capacités, les connaissances et l'expertise n'étaient pas suffisantes pour s'adapter immédiatement à cette nouvelle situation. La première priorité était de protéger ces mineurs des nombreuses menaces qui les entourent. Les garder sous surveillance était à l'époque la meilleure réponse tout en trouvant de meilleures solutions, déjà mises en pratique. La Grèce, avec le soutien de l'UE, a mis en place des procédures élaborées pour traiter cette question.

En collaboration avec DEI-Grèce, [une déclaration a été faite](#) au cours de ce dialogue, soulevant des inquiétudes quant au fait que les récentes mesures mises en place par les autorités grecques, apparemment prises pour contrôler la propagation du COVID-19, ouvrent la voie à la détention massive d'enfants en déplacement.

En outre, nous avons appelé le gouvernement grec à respecter:

- Les normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris l'article 37 b) de la Convention relative aux droits de l'enfant;
- Recommandations de l'Étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté qui établit que la rétention des migrants n'est jamais dans l'intérêt supérieur de l'enfant et ne peut être justifiée;
- Recommandations du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, de «libérer tous les enfants migrants [...] de la détention pour migrants et de les placer dans des centres de soins alternatifs et d'accueil non privatifs qui promeuvent et respectent les droits de l'homme».

Regardez le dialogue [ici](#) et lisez la déclaration [ici](#).

# Le Genre

## Discussion annuelle sur l'intégration d'une perspective de genre dans l'ensemble des travaux du Conseil des Droits de l'Homme

### **Mme Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme**

Les personnes dont les voix ont été systématiquement réduites au silence souffrent davantage des impacts sanitaires et socio-économiques du COVID19, parmi lesquels les femmes et les filles. Les filles des communautés rurales les plus pauvres ont été les premières à abandonner l'école, car elles étaient appelées à s'occuper des membres de leur famille ou n'avaient aucun moyen de suivre des cours en ligne. Les femmes et les filles sont touchées par le racisme institutionnel et d'autres formes de discrimination intersectionnelle, ce qui augmente le risque pour les femmes d'ascendance africaine d'être victimes de brutalités policières, de violence sexuelle basée sur le genre (VBS) et du refus d'un travail décent aux migrants. De plus, les femmes issues de minorités raciales sont plus à risque d'être incarcérées.

### **Mme Winnie Byanyima, Directrice Exécutive du Programme Conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)**

Les lois, politiques et programmes destinés à faire progresser l'égalité des sexes devraient s'adresser aux femmes dans toute leur diversité. Notre combat pour l'égalité des sexes doit inclure et se connecter avec d'autres formes d'oppression; les lois qui criminalisent pour des raisons telles que le travail, l'identité de genre et la consommation de drogues doivent être supprimées. Une lentille intersectionnelle pour analyser les données et les preuves doit être adoptée.

### **M. Felipe Gonzáles Morales, Rapporteur Spécial sur les droits de l'homme des migrants**

Les femmes et les filles peuvent décider d'abandonner leur pays d'origine en raison d'un taux élevé de violence sexuelle, de mariages forcés, d'un accès inégal aux droits et aux recours, au contrôle familial et aux attentes en matière de genre. Pendant le transit, les femmes et les filles migrantes sont victimes de manière disproportionnée de la traite, de l'extorsion et du harcèlement. Il est d'une importance cruciale de mettre en œuvre le Pacte mondial pour les migrations sur la base des droits de l'homme avec une approche de genre et de prendre en compte les besoins des filles, en reconnaissant leur capacité à agir ainsi que leur leadership.

### **Dre Joia Crear Perry, Présidente de Collaboration Nationale pour l'Équité à la Naissance**

Le même système de la police qui s'en prend aux femmes noires dans la police, ne valorise pas leur vie dans l'éducation, le logement ou même les soins de santé. Aux États-Unis et dans le monde, les femmes noires continuent de porter le fardeau de la crise des soins maternels. La justice procréative, la santé maternelle, la violence patriarcale et la brutalité et l'inconduite de l'État sont les préoccupations immédiates des femmes noires. Le contrôle du corps des femmes noires, indigènes et pauvres n'entraînera jamais les changements structurels nécessaires au bien-être sexuel et reproductif.

### **Mme Pragna Patel, membre Fondatrice et actuelle directrice de Southall Black Sisters**

Bien qu'il y ait une prise de conscience croissante de l'intersectionnalité, il existe un énorme fossé entre la rhétorique et la réalité. Il doit y avoir une compréhension et une prise en compte du contexte de pouvoir structurel qui donne lieu à l'inégalité et à la vulnérabilité derrière les lois, les politiques et les pratiques. Des évaluations d'impact de qualité sur toutes les lois et politiques sociales devraient être mises en œuvre pour analyser efficacement leur impact sur les groupes les plus vulnérables. Des réformes doivent être effectuées non seulement dans les lois et politiques sexospécifiques, mais également dans celles liées à l'immigration, au logement, à l'éducation, à l'aide sociale et à la sécurité sociale pour éliminer les multiples obstacles auxquels sont confrontés les migrants et les autres femmes marginalisées.





Dans le cadre de la coalition [Girls Advocacy Alliance](#), DEI a cosigné une [déclaration](#) délivrée par Plan International soulignant que les personnes touchées par les formes de discrimination sont les plus à même d'aborder leurs propres problèmes et de proposer des solutions. Ce sont souvent les voix les plus marginalisées dans les processus de prise de décision, confrontées à une myriade de défis, notamment aux normes patriarcales, la fracture numérique et le manque de soutien financier pour participer. Il est donc impératif que ce Conseil centre la voix des filles et des jeunes femmes, notamment en institutionnalisant leur participation à ses mécanismes. **Regardez le dialogue [ici](#).**

## Résolutions et décisions<sup>1</sup>

### RÉSOLUTIONS PERTINENTES

Dans une résolution ([A/HRC/45/L.48/Rev.1](#)) sur **les droits de l'enfant: réaliser les droits de l'enfant grâce à un environnement sain**, adoptée sans vote, le Conseil exhorte les États à prendre des mesures efficaces pour veiller à ce que tous les enfants en situation de vulnérabilité puissent exercer leurs droits sur un pied d'égalité avec les autres enfants et à ce que les effets des atteintes à l'environnement ne les affectent pas de manière disproportionnée, notamment en renforçant la collecte de données désagrégées, en exigeant que la surveillance de l'exposition des enfants et que les procédures d'évaluation tiennent pleinement compte de l'impact des politiques, programmes et projets proposés sur les personnes les plus vulnérables, y compris les dimensions de genre, et en fournissant aux enfants à risque particulier et à leurs parents, ou aux principaux tuteurs légaux une assistance pour accéder à des compensations.

Dans une résolution ([A/HRC/45/L.34](#)) sur **les droits de l'homme et les peuples indigènes**, adoptée sans vote, le Conseil décide que le thème de la table ronde annuelle d'une demi-journée sur les droits des peuples indigènes, qui se tiendra au cours de la quarante-huitième session du Conseil des droits de l'homme, sera la *situation des droits de l'homme des peuples indigènes confrontés à la pandémie de COVID-19 et mettra un accent particulier sur le droit à la participation*, et prie le Haut-Commissariat d'encourager et de faciliter la participation des femmes indigènes et de rendre la discussion pleinement accessible aux personnes handicapées.

Dans une résolution ([A/HRC/45/L.24/Rev.1](#)) sur **la promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après conflit à l'occasion du 20e anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité**, adoptée sans vote, le Conseil demande au Haut-Commissaire des Nations Unies d'inclure systématiquement les droits fondamentaux des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après-conflit qui ont été identifiés par le CSNU dans le programme sur les femmes et la paix et la sécurité dans les pays travail et les rapports thématiques pertinents et l'encourage à tenir des consultations avec des femmes défenseurs des droits humains, des organisations de femmes et des femmes artisans de la paix.

Dans une résolution ([A/HRC/45/L.46/Rev.1](#)) sur **la promotion, la protection et le respect de la pleine jouissance des droits de l'homme par les femmes et les filles dans les situations humanitaires**, adoptée sans vote, le Conseil prie la Haute-Commissaire de soumettre au Conseil des droits de l'homme à sa 49e session un *rapport analytique sur une approche globale de la promotion, de la protection et du respect des droits fondamentaux des femmes et des filles dans les situations humanitaires*, y compris les bonnes pratiques, les défis et les opportunités, au niveau régional et international, avec la contribution de toutes les parties prenantes concernées, y compris les États membres des Nations Unies, les organes, agences, fonds et programmes des Nations Unies, les organes conventionnels, les procédures spéciales

<sup>1</sup> <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/Pages/NewsDetail.aspx?NewsID=26360&LangID=E>

du Conseil, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile et les femmes et filles en situation humanitaire.

Dans une résolution présentée par le gouvernement du Yémen et Bahrein ([A/HRC/45/L.51](#)) sur **l'assistance technique et le renforcement des capacités du Yémen dans le domaine des droits de l'homme**, adoptée sans vote, le Conseil prie la Haut-Commissaire de continuer à assurer le renforcement des capacités de fond et d'assistance technique au Gouvernement du Yémen et un appui technique à la Commission nationale d'enquête pour s'assurer qu'elle continue d'enquêter sur les allégations de violations et d'abus commis par toutes les parties au conflit au Yémen, conformément aux normes internationales, et présente son rapport complet sur les allégations de violations et abus des droits de l'homme dans toutes les régions du Yémen dès qu'il sera disponible, et encourage toutes les parties au conflit au Yémen à étendre l'accès et la coopération pleins et transparents à la Commission Nationale.

## RENOUVELLEMENT DE MANDAT ET NOMINATIONS

Dans une résolution présentée par les Pays-Bas et le Canada ([A/HRC/45/L.25](#)) sur **la situation des droits de l'homme au Yémen**, adoptée par 22 voix pour, 12 contre et 12 abstentions, le Conseil décide de renouveler le mandat du Groupe d'Éminents Experts Internationaux et Régionaux pour une nouvelle période d'un an, renouvelable avec l'autorisation du Conseil; et décide également de transmettre le rapport du Groupe d'Éminents Experts Internationaux et Régionaux à l'Assemblée Générale et recommande à l'Assemblée de le transmettre à tous les organes compétents des Nations Unies.

Dans une résolution ([A/HRC/45/L.52](#)) sur **l'assistance à la Somalie dans le domaine des droits de l'homme**, adoptée sans vote, le Conseil décide de renouveler le mandat de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie, pendant un an pour évaluer, suivre et faire un rapport sur la situation des droits de l'homme en Somalie en vue de faire des recommandations sur l'assistance technique et le renforcement des capacités. Dans une résolution ([A/HRC/45/L.53](#)) sur **l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en République Démocratique du Congo**, adoptée sans vote, le Conseil renouvelle le mandat de l'équipe internationale des experts sur la situation au Kasai. Il prie le HCDH de fournir une assistance technique, y compris l'expertise médico-légale nécessaire, au Gouvernement de la RDC afin de soutenir les autorités judiciaires dans leurs enquêtes sur les allégations de violations et d'abus des droits de l'homme, en vue de traduire les responsables en justice. Dans une résolution ([A/HRC/45/L.54](#)) sur **l'assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en République Centrafricaine**, adoptée sans vote, le Conseil décide de renouveler, pour un an, le mandat de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République Centrafricaine, chargé d'évaluer, de suivre et de faire un rapport sur la situation en vue de formuler des recommandations relatives à l'assistance technique et un renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme. La résolution demande à toutes les parties de coopérer pleinement avec l'expert indépendant dans l'exécution de son mandat.

## Examen Périodique Universel (EPU) 36<sup>e</sup> session

À la suite d'interventions de renforcement des capacités avec le Secrétariat international de DEI et d'un vaste processus de mobilisation de la coalition et des parties prenantes gouvernementales, DEI-Libéria (conjointement avec la Girls Advocacy Alliance a soumis un rapport alternatif pour l'EPU du Libéria axé sur trois thèmes: 1) Mettre fin à l'impunité pour la violence contre les enfants, 2) Éliminer le mariage des enfants, et 3) Fournir un accès à l'éducation pour les filles et un travail décent pour les jeunes femmes. DEI-Liberia a été officiellement invitée à participer en tant qu'orateur sur les droits de l'enfant à la 36e pré-session de l'EPU, la toute première en format virtuel qui a eu lieu le 13 octobre. DEI-Liberia a enregistré une déclaration vidéo et participera à la session de questions-réponses avec d'autres panélistes et États membres. Auparavant, DEI-Liberia a également participé à une pré-session dans le pays le 9 octobre organisée par la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et UPR Info, avec le HCDH-Liberia, avant le Groupe de travail de l'EPU le 2 novembre 2020. DEI-Libéria et le Secrétariat international poursuivent leurs efforts de plaidoyer et de lobbying pour informer les États Membres de la question la plus urgente des droits de l'enfant.